Nations Unies S/2014/653



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 septembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2144 (2014) du Conseil de sécurité en date du 14 mars 2014, le présent rapport traite des principaux faits survenus sur les plans politique et de la sécurité, donne un aperçu de la situation des droits de l'homme dans le pays et énonce les activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication de mon rapport du 26 février 2014 (S/2014/131).

II. Politique et sécurité

2. La période considérée a été marquée par les combats les plus violents enregistrés à Tripoli, Benghazi et dans le reste du pays depuis 2011. L'utilisation par toutes les parties d'armes lourdes dans des zones fortement peuplées, en particulier dans la capitale, a entraîné des déplacements de population sans précédent, les civils cherchant à fuir les combats. Selon les estimations, 100 000 personnes ont été déplacées à Tripoli et 20 000 de plus dans l'est du pays. Il a été établi qu'au moins 100 000 avaient traversé la frontière vers des pays voisins. Le conflit a conduit la grande majorité des représentants de la communauté internationale présents en Libye, y compris les Nations Unies, à quitter temporairement le pays.

3. Les combats intenses ont entraîné une détérioration rapide des conditions de vie, y compris une pénurie de nourriture, de carburant, d'eau et d'électricité, et une augmentation de l'activité criminelle. On a signalé que des installations publiques avaient été fortement endommagées ou détruites dans les banlieues sud et ouest de Tripoli, y compris l'aéroport international, le principal dépôt de carburant, ainsi que des routes et des ponts. De nombreux enlèvements, pillages, incendies de maisons et autres actes de vengeance ont été signalés.

4. Après six semaines de combats armés dans la capitale durant les mois de juillet et août, la Libye est entrée, semble-t-il, dans une période d'instabilité et d'incertitude. Mettant directement en cause l'autorité de la Chambre des représentants nouvellement élue, qui avait décidé un peu plus tôt que les groupes qui se réclamaient de l'opération « Aube libyenne », aux côtés du groupe Ansar al-Sharia, étaient des terroristes et des criminels, la coalition de l'Aube libyenne a demandé à l'ancien Congrès général national de se réunir, alléguant que le

14-59539 (F) 090914 090914





gouvernement intérimaire de transition et la Chambre des représentants nouvellement élue avaient enfreint les dispositions de la Déclaration constitutionnelle et perdu ainsi toute légitimité. Cela risque de conduire à l'établissement d'organes législatif et exécutif parallèles.

5. Les combats qui se déroulés à Tripoli ont été précédés par le lancement d'une opération militaire dans l'est du pays, menée par le général en retraite Khalifa Haftar. À l'origine, celui-ci cherchait à atteindre l'organisation extrémiste Ansar al-Sharia, mais d'autres groupes, y compris des unités officiellement reconnues, financées et nominalement placées sous les ordres du chef d'état-major de l'armée, ont également été attaquées et se sont jointes au groupe Ansar al-Sharia. Parallèlement, la campagne de violence et d'assassinats menée sans relâche contre des fonctionnaires de la sécurité et de l'administration judiciaire s'est poursuivie, touchant des défenseurs de la société civile toujours plus nombreux, en particulier à Benghazi.

6. Le 27 août, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2174 (2014), par laquelle il a demandé à toutes les parties de conclure immédiatement un cessez-le-feu et d'engager un dialogue politique sans exclusive sous conduite libyenne, et a décidé que des sanctions pourraient être prises à l'encontre des personnes ou entités qui mettent en danger la paix, la stabilité ou la sécurité en Libye et qui entravent ou compromettent la réussite de sa transition politique.

Poursuite de la polarisation politique et de l'incertitude

7. Avant l'éclatement du conflit armé à Tripoli, la Libye a entamé sa troisième période de transition avec, le 25 juin, l'élection de la Chambre des représentants, nouvel organe législatif de 200 membres. D'après les estimations, seulement 42 % des 1,5 million d'électeurs inscrits ont voté, soit beaucoup moins que pour l'élection du Congrès général national en juillet 2012.

8. Beaucoup d'espoirs avaient été placés dans les élections à la Chambre des représentants. On espérait qu'elles permettraient de sortir enfin de l'impasse politique de l'année passée. Le nouveau parlement s'est réuni pour la première fois le 4 août à Tobrouk, ville de l'est du pays. Des représentants de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la MANUL ont été invités à la cérémonie d'investiture. Cependant, seulement 158 des 188 membres élus étaient présents. Les autres ont invoqué des raisons d'ordre juridique et politique.

9. La Chambre des représentants a élu un président et deux vice-présidents. Elle a modifié la Déclaration constitutionnelle et rétabli certains des pouvoirs précédemment attribués à son président, jusqu'à ce que le président de la Libye soit élu. Elle a également appelé toutes les parties à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et a demandé aux Nations Unies de superviser l'application de l'accord de cessez-le-feu.

10. La décision de tenir des élections parlementaires anticipées le 25 juin a fait suite à des mois de querelles politiques sur le mandat du Congrès général national et sa légitimité après le 7 février 2014, date controversée de son expiration. Les opposants, qui contestaient les décisions du Congrès général national, ont organisé une campagne politique et médiatique en vue de la destitution de ce dernier, qui n'a eu qu'un succès limité.

11. L'aggravation des tensions et des pressions exercées par la population a conduit à des violences, le 2 mars, lorsque des manifestants ont attaqué la chambre législative du Congrès général national. Le 12 mars, ce dernier a voté en faveur d'un ensemble de modifications de la Déclaration constitutionnelle, qui s'appuyaient sur les propositions du « Comité de février », un organe de 15 membres créé pour proposer des réformes législatives et un plan d'action pour gérer le reste de la période de transition. Certaines de ses recommandations ont été adoptées, la plus importante étant celle relative à la tenue d'élections législatives anticipées.

12. Après avoir tenté à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée de destituer le Premier Ministre, Ali Zeidan, plusieurs groupes du Congrès général national, parmi lesquels les islamistes, ont voté une motion de censure le 12 mars. Ils accusaient M. Zeidan de ne pas chercher de solution à l'insécurité croissante et de négliger les problèmes liés à la prestation de services. Ils lui reprochaient aussi sa façon de gérer l'occupation, par des groupes armés fédéralistes, de plusieurs terminaux pétroliers dans l'est du pays.

13. Il a été demandé au Ministre de la défense, Abdullah al-Thinni, d'occuper les fonctions de Premier Ministre par intérim. Quand le Congrès général national a voulu nommer un nouveau premier ministre, la forte polarisation politique est apparue clairement, ouvrant la voie à une crise gouvernementale prolongée.

14. Le 4 mai, à l'issue d'un vote controversé au motif que le règlement intérieur n'avait pas été respecté, le Congrès général national a élu M. Ahmed Meiteeg pour succéder au Premier Ministre par intérim Abdullah al-Thinni. Quatorze membres du Congrès ont alors engagé une procédure devant la Cour suprême pour contester le vote. Cela n'a pas empêché le Congrès d'asseoir M. Meiteeg dans ses fonctions le 26 mai. M. al-Thinni a alors dit qu'il ne quitterait pas ses fonctions tant que la Cour suprême n'aurait pas statué.

15. Au terme d'une impasse de deux semaines, la crise gouvernementale concernant la fonction de premier ministre s'est réglée pacifiquement. Le 9 juin, la chambre constitutionnelle de la Cour suprême a déclaré que la décision du Congrès général national de nommer M. Meiteeg était inconstitutionnelle. Le Congrès général national a annoncé sans tarder qu'il se conformerait à la décision, ce qu'a fait également M. Meiteeg.

Éclatement des affrontements à Tripoli

16. Le 5 juillet, sur fond de tensions accrues et de récriminations mutuelles entre groupes armés rivaux dans la capitale, un incident mettant en cause des membres de brigades rivales à un point de contrôle du quartier de Janzour, à Tripoli, près de l'enceinte de la MANUL, a été à l'origine d'échanges de coups de feu qui ont rapidement dégénéré en violents affrontements intermittents et gagné d'autres quartiers de l'ouest de Tripoli. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, le complexe de la Mission a été touché par des dizaines de balles de divers calibres.

17. L'effort militaire initial a visé essentiellement à chasser la brigade Qa'qa' de l'aéroport international, qu'elle contrôlait depuis trois ans. Trois brigades de Misrata – relevant officiellement du Ministère de l'intérieur – sont intervenues, appuyées par d'autres brigades basées à Tripoli, avec pour objectif déclaré d'expulser de Tripoli les deux brigades de Zintan (y compris la brigade Qa'qa), elles-mêmes nominalement sous le contrôle du Ministère de la défense.

18. Le 13 juillet, des représentants des conseils militaires de Misrata et Zintan et de plusieurs autres brigades et formations militaires se sont réunis pour conclure un accord relatif à la mise en place d'une force conjointe chargée de protéger l'aéroport international de la capitale, mais n'ont pas réussi à empêcher les combats qui ont suivi. Une grande partie de l'aéroport, ainsi que plusieurs aéronefs qui y étaient garés, ont été détruits ou gravement endommagés dans l'échange de tirs d'artillerie et de roquettes qui s'est déroulé sur place et alentour. Tous les vols en provenance et à destination de Tripoli ont été suspendus.

19. Malgré les appels à un cessez-le-feu immédiat et au dialogue lancés aux factions belligérantes, les combats ont rapidement gagné d'autres quartiers de Tripoli, et des bombardements aveugles de zones résidentielles densément peuplées ont été signalés. Les deux camps se sont mobilisés et ont fait entrer un grand nombre de soldats et d'armes lourdes dans la ville. Les 13 et 14 juillet, trois brigades de Misrata, appuyées par d'autres brigades, parmi lesquelles celle de *Fursan Janzour*, ont lancé une attaque contre les brigades de Zintan, endommageant un peu plus l'aéroport. Des dizaines de civils ont été tués à cette occasion, et de nombreux autres ont été contraints de fuir.

20. Le 15 juillet, le porte-parole du Gouvernement a déclaré que les autorités envisageaient de demander l'aide de la communauté internationale pour protéger la population civile et les installations vitales. Le 17 juillet, le Ministre des affaires étrangères, Mohamed Abdelaziz, a pris la parole devant le Conseil de sécurité et a demandé la création d'une mission des Nations Unies pour la stabilisation et le renforcement des institutions en Libye afin de donner au Gouvernement libyen les moyens de se prendre en charge et d'empêcher que le pays tombe en déliquescence. Le Président du Congrès général national, Nouri Abu-Sahmain, et plusieurs chefs de parti ont alors rejeté, dans des déclarations, ce qu'ils considéraient comme des appels du Gouvernement à une intervention internationale.

21. Le 7 août, une délégation de la MANUL, dirigée par mon Représentant spécial adjoint, est allée à Tripoli rencontrer les parties libyennes pour mettre fin à la violence dans le pays et évaluer les besoins humanitaires. Elle a rencontré toute une série d'intervenants politiques et militaires sur une période de 12 jours. Tous les participants ont pris part de manière constructive au débat sur les propositions de cessez-le-feu, mais il est clair que cela ne suffirait pas pour venir à bout de la méfiance qui animait toutes les parties au conflit.

22. À la suite d'une offensive majeure menée contre des bases militaires et d'autres positions tenues par les brigades Qa'qa' et Sawaiq à Tripoli, la coalition militaire de l'Aube libyenne a déclaré le 23 août qu'elle avait atteint son principal objectif, à savoir chasser les brigades de Zintan de la capitale. Les deux parties au conflit sont nominalement sous les ordres des autorités libyennes).

La situation dans l'est du pays

23. Les frappes aériennes lancées contre plusieurs positions de la coalition de l'Aube libyenne avant et dans les jours qui ont suivi la proclamation de la victoire par la coalition n'ont guère empêché celle-ci d'avancer. L'identité des avions de chasse qui ont conduit les frappes aériennes n'a pas été confirmée par des sources indépendantes.

24. À la mi-mai, le général Haftar a appelé des éléments des Forces armées libyennes à se mobiliser contre le groupe extrémiste Ansar Al-Sharia et des brigades associées à lui. Le conflit qui a suivi à Benghazi et dans d'autres régions de l'est du pays est à la mesure des divisions qui ont marqué la scène politique libyenne au cours de l'année écoulée. L'opération « dignité » du général Haftar a obtenu un soutien de plusieurs côtés, mais a également fait l'objet de critiques, beaucoup de ses détracteurs dénonçant la survivance de l'autoritarisme libyen et accusant le général Haftar de fomenter un coup d'État.

25. Depuis le début des combats à la mi-mai, la violence a augmenté progressivement, gagnant parfois des zones résidentielles densément peuplées. Selon certaines informations, les bombardements aveugles ont fait des morts et des blessés parmi les civils, y compris les enfants. Le fait que le général Haftar ait recouru aux forces aériennes, en particulier dans des agglomérations, a alimenté les préoccupations au sujet des risques que courent les civils. La participation d'éléments des forces armées libyennes témoigne aussi des difficultés que posent un commandement centralisé limité et le manque de contrôle des forces.

26. Dans d'autres régions de l'est du pays, les autorités libyennes et les groupes armés fédéralistes se sont enfin mis d'accord, le 6 avril, sur la réouverture progressive des quatre terminaux pétroliers dont ils se disputaient le contrôle, sortant ainsi de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient depuis neuf mois. L'accord a probablement été influencé par l'échec des plans fédéralistes visant à vendre directement du pétrole brut à des clients potentiels, à la suite de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2146 (2014) sur les exportations illicites de pétrole depuis la Libye et par la saisie, par les forces navales américaines, d'un bateau-citerne transportant illicitement du pétrole brut.

27. En contrepartie, les autorités ont accepté d'enquêter sur tous les cas de mauvaise gestion financière et administrative dans le secteur pétrolier depuis 2011, d'abandonner toutes les poursuites judiciaires contre les personnes impliquées dans la fermeture des terminaux, de verser aux gardiens des sites pétroliers les arriérés de salaires et prestations dues et de réinstaller le siège social de ceux-ci à Brega, dans l'est du pays.

28. Le 15 juin, dans le cadre d'une opération secrète menée à Benghazi, les forces spéciales américaines ont procédé à l'arrestation d'Ahmed Abou Khattala, qui a été placé en détention. M. Abu Khattalah avait été désigné comme un terroriste par les États-Unis en janvier 2014, et est le seul individu à avoir été publiquement mis en accusation pour avoir participé à l'attaque perpétrée le 11 septembre 2012 contre le consulat américain à Benghazi, qui a coûté la vie à l'Ambassadeur J. Christopher Stevens et à trois autres personnes. Le Gouvernement libyen a publié une déclaration dans laquelle il réclame l'extradition d'Abou Khattala et reproche aux révolutionnaires dans l'est du pays d'avoir entravé ses efforts pour l'arrêter.

29. La violence s'est beaucoup intensifiée en mai, tandis que la campagne d'assassinats, d'enlèvements et d'intimidations menée contre d'anciens responsables gouvernementaux, des journalistes et des militants de la société civile, entre autres, s'est poursuivie tout au long de la période considérée. On notera en particulier l'assassinat, le 25 juin, de Salwa Bugaighis, militante des droits de l'homme et vice-présidente de la Commission préparatoire du dialogue national, à son domicile à Benghazi, par des inconnus. Son mari, présent au moment des faits, est porté

disparu et leur gardien a été tué un peu plus tard. Le 17 juillet, Fariha al-Berkawi, ancienne membre du Congrès général national, a été assassinée à Derna.

30. Parallèlement à la dégradation de la sécurité dans l'est du pays, la période considérée a été marquée par un certain nombre d'incidents au cours desquels des ressortissants étrangers ont été pris pour cible, certains en raison de leur confession religieuse. Fin février, les cadavres de sept Coptes ont été découverts près de Benghazi, ce qui a poussé l'Égypte à mettre en garde les citoyens égyptiens qui se rendaient en Libye ou y résidaient. En juillet, deux ressortissants des Philippines ont été enlevés puis tués, conduisant le Gouvernement philippin à conseiller à ses citoyens en Libye de quitter le pays.

Libye méridionale

31. Les tensions tribales et ethniques dans le sud de la Libye ont donné lieu à une série d'affrontements sporadiques tout au long de la période considérée. Toutefois, le déploiement à Sabha, en 2014, de forces de Misrata pour servir de tampon et assurer une certaine stabilité a contribué à la baisse des hostilités entre groupes armés des communautés Alouad Sliman et Tabou. Bien que les efforts de médiation conduits en mai par le Gouvernement et les chefs tribaux aient abouti à la libération de 16 prisonniers des deux côtés, la trêve convenue reste fragile, étant donné qu'il n'existe encore aucun accord global pour répondre aux griefs sous-jacents. On continue de déplorer des enlèvements et des meurtres dans chaque communauté.

32. Le 12 juin, les tensions entre les Touaregs et les communautés arabes dans la ville de Jerma ont débouché sur des violences, déclenchées par les plaintes de Touaregs concernant l'accès au carburant. Six personnes ont été tuées dans les affrontements qui ont suivi.

33. À Koufra, dans le sud-est, un accord de cessez-le-feu signé le 1er mars entre les chefs tabous et zwayas arabes a permis de réduire considérablement la violence et d'améliorer la situation humanitaire globale dans la région. L'accord de cessez-le-feu prévoyait le déploiement de brigades basées à Benghazi pour sécuriser Koufra, le champ pétrolier de Sarir et la route principale qui menait à la côte. La circulation des marchandises et la distribution de l'électricité et de l'eau dans la région ont ainsi pu reprendre. Un différend sur le découpage des municipalités et des circonscriptions électorales, qui a été une grande source de dissension entre les deux communautés, n'a pas encore été réglé.

Mission de bons offices de la MANUL

34. Mon Représentant spécial a continué d'offrir ses bons offices dans le but de désamorcer les tensions et de contribuer à prévenir un affrontement militaire à Tripoli. Pour tenter de sortir de l'impasse, il a entrepris une série de consultations avec des dirigeants de tout l'éventail politique, ainsi qu'avec des révolutionnaires, pour mesurer l'intérêt qu'ils portaient à la proposition de la Mission de tenir une conférence de dialogue politique de deux jours, les 18 et 19 juin. L'objet de la rencontre était de parvenir à un consensus en vue d'établir un environnement plus favorable avant la tenue des élections parlementaires et de favoriser une conception commune des priorités et de la façon de gérer le reste de la période de transition jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution soit adoptée.

35. Dans le cadre des consultations qu'elle a menées en vue de la conférence de dialogue politique, la Mission a consulté tous les principaux acteurs libyens, ainsi que les envoyés spéciaux pour la Libye, et a entretenu des rapports étroits avec eux sur les modalités de la rencontre et les résultats éventuels. La disparition de projets de documents préparatoires, leur diffusion dans le domaine public et la manière dont certains organes d'information locaux, puis plusieurs personnalités publiques, ont interprété à tort les intentions de la Mission ont véritablement anéanti toute chance d'organiser la conférence avant les élections. Plus important encore, les dirigeants politiques qui avaient accepté de participer à un dialogue politique avant les élections ont estimé que le moment était mal choisi et que la rencontre profiterait à leurs opposants. Au vu de l'atmosphère particulièrement tendue qui a suivi le tollé dans les médias, marqué par des accusations sans fondement, et après consultation des envoyés spéciaux, la Mission a décidé de reporter la conférence. Il est regrettable que l'occasion ait été manquée de tenir un dialogue politique que les Libyens avaient demandé et qui ne leur avait certainement pas été imposé.

Rédaction de la constitution

36. En dépit de l'évolution des conditions de sécurité, le processus constitutionnel a continué d'avancer tout au long de la période considérée. Le 20 février, bien que perturbé par des boycottages et des problèmes de sécurité, le premier tour de scrutin organisé au niveau national pour élire les membres de l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution a permis à la Haute commission électorale nationale d'annoncer les résultats préliminaires pour 47 des 60 élus. Huit des 13 sièges restants ont été pourvus à l'issue de trois tours de scrutin supplémentaires. Cependant, la communauté amazighe a boycotté le scrutin et des menaces à la sécurité ont empêché les électeurs de voter à Derna. Les Touaregs et les Tabous quant à eux sont désormais représentés à l'assemblée. Aucun scrutin n'est prévu pour l'instant pour pourvoir les sièges restés vacants, mais l'assemblée poursuit ses efforts pour engager le dialogue avec les parties prenantes concernées.

37. Le 21 avril, le Congrès général national a convoqué la première session de l'assemblée chargée de la rédaction de la Constitution à el-Baida. À l'issue de la cérémonie d'ouverture, les membres ont élu leur président, le vice-président et le rapporteur, et adopté le règlement intérieur de l'assemblée. Depuis, celle-ci s'est entendue sur une structure interne, a arrêté des plans de travail et une stratégie de communication et de relations publiques, et a commencé à déployer des délégations dans différentes parties du pays pour consulter la population sur les questions constitutionnelles.

38. Jusqu'à présent, les travaux de l'assemblée ont été relativement peu controversés. Bien qu'ayant son siège dans l'une des villes libyennes considérées comme faisant partie des plus sûres, l'assemblée a vu sa sécurité menacée. Le 26 juin, une voiture piégée a explosé sur une aire de stationnement située juste à côté du siège. Le 2 juillet, les autorités locales ont découvert et désamorcé deux engins explosifs à l'aéroport d'el-Baida et le 25 août, trois roquettes sont tombées à proximité de l'aéroport. Ces incidents n'ont pas fait de victime.

39. En application de la Déclaration constitutionnelle, l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution devait adopter un projet de texte et le soumettre à référendum le 19 août au plus tard. Toutefois, elle a manqué de temps pour achever ses travaux. Un rapport à l'intention de la Chambre des représentants est en cours

d'établissement, dans lequel elle présente les progrès accomplis et demande une nouvelle prolongation de son mandat.

40. À la demande de l'assemblée, la MANUL a présenté des documents analytiques sur plusieurs questions de fond et d'organisation et a commencé à travailler avec elle pour l'aider à déterminer plus précisément le type d'assistance dont elle avait besoin de la part de la communauté internationale. La Mission est prête à apporter une assistance technique supplémentaire selon que de besoin et continue, à la demande des dirigeants de l'assemblée, de s'efforcer de coordonner l'aide internationale pour le processus constitutionnel.

41. L'ONU a également donné à l'assemblée, sur support numérique, une série de documents de référence sur le droit constitutionnel comparé et les procédures applicables. La MANUL a organisé, à l'intention d'organisations non gouvernementales, de représentants des médias et de juristes, des sessions de formation sur les droits des femmes dans la Constitution. En partenariat avec différentes organisations de femmes, la Mission a lancé l'initiative « Dialogue avec les femmes » pour promouvoir le débat public sur les questions constitutionnelles revêtant une importance particulière pour les femmes. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis au point un guide de communication avec les médias à l'intention de l'assemblée et, à sa demande, a commencé à fournir des services consultatifs aux médias. Il a également fourni un appui à 19 organisations de la société civile libyenne dans tout le pays pour les aider à mener des campagnes d'éducation civique et à formuler des recommandations à l'intention de l'assemblée.

Élections municipales

42. Malgré des difficultés en matière de sécurité, des élections municipales ont eu lieu dans 65 des 102 municipalités du pays durant la période considérée, et notamment dans les plus grandes villes libyennes, à savoir Tripoli, Benghazi, Sabha et Misrata. Le PNUD a fourni du matériel pour le scrutin, au nom du comité central pour les élections aux conseils municipaux, qui est l'entité nationale chargée de superviser les élections aux conseils municipaux. La décision d'organiser les élections bien que les contours administratifs de certaines municipalités ne soient toujours pas clairement établis a fait suite à la demande croissante de la population pour que la prestation de services au niveau local soit améliorée et décentralisée et pour que les priorités locales de développement soient plus ciblées. Toutefois, les capacités aux niveaux municipal et central restent totalement insuffisantes pour répondre à ces besoins, et il n'existe toujours pas de structures de coordination et de mécanismes financiers efficaces, ce qui risque de compromettre les progrès sur ce plan.

III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

43. Le scrutin organisé en vue de l'élection des membres de la Chambre des représentants a été mené à bien le 25 juin, sous la houlette de la Commission électorale nationale supérieure. Contrairement à ce qui s'était passé lors de

l'élection du Congrès général national en juin 2012, tous les candidats à la Chambre des représentants se sont présentés à titre individuel.

44. La Commission avait été chargée de préparer la tenue d'élections en mars, mais l'incertitude quant à la date du scrutin avait persisté tout au long de la période d'inscription sur les listes électorales. Le 29 mai, il a été annoncé que le scrutin se tiendrait le 25 juin. L'inscription des électeurs s'est déroulée du 23 avril au 29 mai, période au cours de laquelle 400 000 noms ont été ajoutés aux listes électorales, portant le nombre des électeurs inscrits à 1,5 million de personnes. D'après les estimations, quelque 42 % des Libyens inscrits sur les listes se sont rendus aux urnes pour choisir 200 membres de la Chambre des représentants parmi les 1 714 candidats qui s'étaient présentés. Cent quarante-neuf candidates se sont présentées aux 32 sièges réservés aux femmes. Le vote à l'étranger s'est déroulé les 21 et 22 juin dans 13 pays, sans incident majeur; 3 816 personnes y ont participé (soit 38 % des électeurs inscrits), dont 1 147 femmes (soit 30 % des votants).

45. Seuls 3 % des bureaux de vote sont restés fermés le 25 juin, dans des zones situées à l'ouest de Tripoli, ainsi qu'à Derna, ville située dans l'est du pays, et à Koufra, ville du sud du pays. Comme elle l'avait fait lors des élections à l'Assemblée chargée de la rédaction de la constitution, en février 2014, la communauté amazighe a refusé de présenter des candidats ou d'inscrire ses membres sur les listes électorales, exigeant que leurs droits soient garantis par la constitution.

46. Les violences qui ont éclaté le jour du scrutin ont concerné 24 bureaux de vote, notamment à Sabha, Zawiya, Aoubari, Syrte et Benghazi. Des menaces contre des candidats, des électeurs, des agents électoraux et le matériel électoral ont également été signalées. Le 23 juin, des hommes armés non identifiés ont tué un candidat à Sabha. À Benghazi, deux entrepôts utilisés précédemment pour stocker le matériel électoral ont été attaqués et incendiés le soir du scrutin. À Zawiya, un convoi qui transportait le matériel électoral des centres électoraux jusqu'à un entrepôt a été attaqué alors qu'il était en transit; le matériel provenant de 41 bureaux de vote sur 49 a été volé. Le bureau de la Commission à Baida a été contraint de fermer à deux reprises après que des contestations ont dégénéré en violences.

47. Le 22 juillet, la Commission a annoncé les résultats définitifs de l'élection. Le déroulement du scrutin ayant été perturbé, les résultats concernant 12 sièges n'ont toujours pas été confirmés. La Commission a présenté une demande au Congrès général national pour qu'il autorise la tenue d'un scrutin afin de pourvoir les sièges concernés, mais aucune décision n'a été rendue. Les résultats définitifs qui ont été annoncés pour les 188 sièges tenaient compte des modifications apportées à la suite d'irrégularités constatées dans 24 bureaux de vote relevant de six centres électoraux, ainsi que de la disqualification d'un candidat chef de file à Syrte par la Haute Commission chargée de veiller à l'application des normes concernant l'exercice de fonctions publiques, l'organe responsable de la validation des candidatures conformément à la loi d'exclusion de la vie publique, adoptée en 2013.

48. Les observateurs internationaux et nationaux, les représentants des médias et les invités accrédités ont salué, pour la plupart, le tour de force réalisé par les autorités électorales libyennes. L'Association libyenne pour la démocratie, le plus important regroupement d'observateurs nationaux, a considéré que le scrutin avait été généralement bien organisé, malgré quelques incohérences et problèmes techniques mineurs.

49. L'ONU a fourni aux autorités libyennes une équipe pouvant les conseiller dans tous les domaines ayant trait aux activités électorales, ainsi qu'en matière de relations extérieures et d'information du public. Elle a dispensé des conseils ciblés concernant les élections, sachant que le calendrier électoral était serré, et fourni du matériel électoral et des services essentiels au bon déroulement du scrutin. La MANUL a collaboré avec les représentants du Gouvernement, les représentants des médias et des militants afin d'encourager davantage de femmes à présenter leur candidature, et tenu à Benghazi et à Tripoli des sessions de formation et de renforcement des capacités à l'intention des candidates.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

50. La MANUL a continué de fournir, tout au long de la période considérée, une assistance technique à ses homologues nationaux visant à renforcer l'administration de la justice, à favoriser l'application de la loi sur la justice transitionnelle, à renforcer les capacités des institutions nationales des droits de l'homme et à coordonner l'aide de la communauté internationale à la Libye.

Détentions

51. La MANUL a collaboré étroitement avec la police judiciaire en février et mars afin d'organiser le recensement de la population carcérale et de faciliter l'examen, par le ministère public, des cas des détenus. Une liste de plus de 6 200 prisonniers, dont 10 enfants, a pu être établie, assortie d'informations sur les faits qui leur sont reprochés, l'état d'avancement des enquêtes et la durée de leur détention. Seuls 10 % d'entre eux avaient été traduits en justice à l'époque. La MANUL a également fourni un appui au renforcement des capacités de la police judiciaire, l'objectif étant de renforcer le système d'information de la police afin que celle-ci mette à jour en permanence les données dont elle dispose sur les détenus. L'examen de la situation des détenus n'est pas encore terminé, malgré l'échéance du 2 avril fixée par la loi en vigueur.

Système judiciaire

52. La MANUL a continué de collaborer avec le Conseil supérieur de la magistrature pour promouvoir la nécessité d'adopter une stratégie de réforme de l'appareil judiciaire faisant fond sur les recommandations formulées par le comité d'experts nationaux qui avait été établi par le Conseil lui-même. En outre, le PNUD a organisé, en coordination avec la MANUL, des réunions en Italie et aux Pays-Bas pour que les membres du Conseil supérieur de la magistrature s'entretiennent avec leurs homologues d'exemples comparables dans le domaine de l'administration de la justice. En étroite concertation avec le Conseil supérieur de la magistrature, ils ont également lancé une initiative de renforcement des capacités à l'intention de 900 membres de la magistrature et de l'Institut supérieur de la magistrature. Toutefois, les conditions de sécurité n'ont pas permis à cette initiative de se dérouler comme prévu. Le PNUD a lancé, en étroite consultation avec la MANUL, une enquête initiale sur l'accès à la justice des personnes déplacées dans leur propre pays, qui concernait les villes de Tripoli et de Benghazi.

53. Les juges et procureurs ont continué d'être l'objet d'agressions et de menaces, ce qui a entravé le travail de la justice. Les tribunaux de Derna, Benghazi et Syrte

ont interrompu leurs activités en mars. La police judiciaire continue de subir des attaques, ce qui demeure un grave sujet de préoccupation. Le 8 mai, cinq membres de la police judiciaire ont été tués et six autres blessés au cours d'une opération dans une banlieue de Tripoli après avoir été encerclés par des criminels qui ont ouvert le feu sur eux. Les membres de la police judiciaire ont fait grève pendant plusieurs semaines pour protester contre la précarité de leur situation.

Procès des responsables de l'ancien régime

54. Le procès de 37 responsables de l'ancien régime, dont Saïf al-Islam Kadhafi et Abdallah Senoussi, a commencé à Tripoli le 24 mars. Neuf des accusés, dont M. Kadhafi, participent à leur procès à distance par liaison vidéo, disposition qui est prévue par le nouveau Code de procédure pénale. La Mission suit de près le déroulement du procès et a fait part de préoccupations quant à la difficulté d'assurer une représentation juridique juste et entière pour tous les accusés. Le tribunal semble s'être saisi de ces questions. Le 11 mai, un haut fonctionnaire de la MANUL, qui observait les travaux, a été placé en détention pendant une heure et demie par la brigade armée qui contrôle le complexe pénitentiaire de Hadhba, où se déroule le procès, et ce, au mépris de l'accord sur le statut de la Mission.

55. Le 31 mai, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale a confirmé la décision rendue par la Chambre préliminaire à l'effet que la Libye devait remettre M. Kadhafi à la Cour. Le 24 juillet, la Chambre d'appel a également confirmé la décision rendue par la Chambre préliminaire, à savoir que le cas d'Abdullah Senoussi était irrecevable devant la Cour et qu'il pouvait donc être jugé en Libye.

Justice transitionnelle

56. Le Congrès général national a nommé un comité chargé de sélectionner les membres de la Commission d'établissement des faits et de réconciliation qui a été créée en vertu de la loi sur la justice transitionnelle. S'il convient de saluer les efforts faits par le comité pour solliciter des candidatures publiques, il n'a pas été en mesure d'achever ses travaux avant les élections à la Chambre des représentants, qui se sont tenues en juin. La MANUL collaborera avec le nouveau Parlement pour mener à bien le processus de sélection et aider les membres de la Commission à s'acquitter de leurs fonctions.

57. Le 24 février, la Cour suprême a commencé les audiences relatives aux six objections constitutionnelles à la loi d'exclusion de la vie publique déposées par le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme et plusieurs juristes libyens. Les délibérations de la Cour sur la question ont duré pendant plusieurs séances, qui se sont tenues sur fond de manifestations et de menaces implicites. La Cour n'a pas encore rendu sa décision finale.

Violence à l'égard des femmes

58. À la fin du mois de février, le Conseil des ministres a adopté un décret visant à faire face à la situation des victimes d'actes de violence sexuelle, des femmes surtout, mais aussi des hommes, portant création d'une commission spécialisée d'établissement des faits, qui se prononcera également sur les réparations. Le 27 mars, le Ministre de la justice a nommé les membres de la commission, laquelle dispose de deux ans pour mener à bien ses travaux. Les autorités libyennes ont mis

en place, en juin 2014, un mécanisme visant à aider à financer les mesures de réparation prévues par la loi.

Attaques contre les médias et le personnel humanitaire

59. Les attaques contre les représentants des médias se sont multipliées au cours de la période considérée. Plusieurs chaînes de télévision ont été attaquées à l'arme de petit calibre et à la roquette, et plusieurs journalistes enlevés ou assassinés, y compris le rédacteur en chef d'un journal, Mouftah Aoud Abou Zaid, qui a été assassiné à Benghazi le 26 mai.

60. Le Comité international de la Croix-Rouge a suspendu ses activités dans le pays après que l'un de ses employés, Michael Greub, a été assassiné le 4 juin à Syrte.

Mouvements migratoires mixtes

61. De plus en plus de demandeurs d'asile, réfugiés et migrants tentent de rejoindre l'Europe par la mer en passant par la Libye. Entre janvier et juillet 2014, plus de 88 000 personnes sont arrivées en Italie; environ 77 000 d'entre elles seraient passées par la Libye. Cela représente plus du double du nombre record enregistré en 2013, où quelque 43 000 personnes étaient arrivées en Italie; la moitié d'entre elles étaient passées par la Libye. On estime que plus d'un millier de personnes ont perdu la vie au cours de la même période en essayant de rejoindre l'Europe par la mer à partir de la Libye. Ces chiffres devraient augmenter encore en raison de la forte détérioration des conditions de sécurité en Libye.

62. La flambée de violence a également entraîné le départ d'un grand nombre de travailleurs migrants, qui utilisent les points de passage de la frontière terrestre pour quitter le pays. Les autorités libyennes se sont entretenues avec leurs voisins immédiats sur la question de la gestion et du contrôle des points de passage, tandis que des organismes humanitaires, dont le Croissant-Rouge libyen, sont intervenus pour fournir une aide matérielle aux personnes utilisant ces points de passage.

63. La détention de demandeurs d'asile, réfugiés et migrants, y compris des enfants, continue de susciter de graves préoccupations. La détention arbitraire prolongée de personnes de nationalité étrangère demeure largement répandue, situation qui touche en particulier les personnes originaires d'Afrique subsaharienne. Les détenus n'ont généralement pas les moyens de contester leur détention. Les conditions de détention sont extrêmement mauvaises, les lieux de détention étant surpeuplés et dépourvus des conditions d'hygiène élémentaires.

64. L'absence d'un système d'asile et d'un cadre de protection adéquats ainsi que le recours généralisée à la détention dans des conditions déplorables sont autant de facteurs qui favorisent la clandestinité et alimentent le trafic de migrants vers l'Europe. Les mesures de contrôle aux frontières ne sont pas suffisantes pour faire face à ce problème. Il est urgent de mettre en place un processus d'immatriculation et de détermination du statut de réfugié en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, d'officialiser le rôle joué par le Haut-Commissariat, de lutter contre le recours à la détention et d'améliorer les conditions qui règnent dans les centres de détention, dans le respect des normes internationales.

C. Secteur de la sécurité

Désarmement, démobilisation et réintégration

65. La MANUL a apporté son concours à la Commission des anciens combattants pour la réadaptation et le développement, qui est devenu le Programme libyen de réintégration et de développement, en donnant des conseils sur les structures institutionnelles et la dotation en effectifs, ainsi que les campagnes d'information et de sensibilisation des populations. Elle continue d'encourager l'instauration d'un dialogue entre les groupes armés et avec les autorités libyennes, car cela permettrait de créer les conditions propices à la poursuite de leur intégration et réintégration. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUL continue de s'employer à promouvoir la sécurité collective et la maîtrise des armements.

Sécurité aux frontières

66. La MANUL continue de fournir un appui à la mission d'assistance de l'Union européenne en Libye et aux autorités libyennes en vue de l'élaboration d'un système de gestion intégrée des frontières. Toutefois, le projet stagne en raison du manque d'investissement de la part des hauts responsables libyens et de la persistance des problèmes de sécurité. Des discussions sont en cours en vue de la mise en œuvre de l'accord conclu sur la création d'un secrétariat des frontières régionales, que la Libye s'est engagée à fournir à la suite de la conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières, qui s'est tenue à Rabat le 14 novembre 2013. Les propositions faites par la Libye ont été unanimement acceptées par les pays voisins, mais n'ont pas encore suscité l'élan politique nécessaire à leur mise en œuvre. La question de la création du secrétariat sera examinée à la prochaine conférence régionale, qui devrait se tenir au Caire en septembre 2014. Le personnel de la mission d'assistance de l'Union européenne a quitté le pays pour Tunis, où elle fonctionne avec un effectif réduit.

Gestion des armes et des munitions

67. Appuyé par le Service de la lutte antimines des Nations Unies, le Service consultatif sur les armes et les munitions de la MANUL continue d'œuvrer en faveur de la sécurité et la sûreté de la gestion des armes et des munitions, dans le respect des principes de l'appropriation nationale, en s'occupant des modalités d'accès et en veillant à ce que ces armes et munitions soient bien gérées et que les conditions d'entreposage ne présentent pas de danger et, s'il y a lieu, en éliminant effectivement les armes et le matériel connexe.

68. La MANUL a continué d'organiser une fois par mois une réunion de la communauté internationale sur la gestion des armes et des munitions, qui vise à assurer la cohérence de l'action menée par les partenaires et à faciliter la coordination des conseils et de l'assistance fournis par la communauté internationale aux autorités libyennes. La MANUL coordonne en outre la rencontre mensuelle sur la sécurité physique et la gestion des stocks, qui vise à échanger des informations et des conseils sur les activités menées par les acteurs nationaux et internationaux dans le cadre du programme afin d'éviter les doubles emplois et de faire en sorte que les autorités libyennes compétentes bénéficient d'une aide efficiente et efficace. En outre, les dépôts temporaires d'armes et de munitions se

trouvant Misrata et à Zintan ont été transférés aux autorités libyennes qui avaient reçu une formation sur la sûreté et la sécurité de la gestion des armes et munitions.

69. La MANUL a continué de fournir son concours au Centre de la lutte antimines de la Libye pour les activités de déminage humanitaire. Elle a aidé le Centre à élaborer une procédure d'accréditation officielle et d'affectation des tâches qui corresponde aux normes internationales s'appliquant à toutes les organisations qui œuvrent en Libye. Des opérations de neutralisation des explosifs et des munitions et de nettoyage des zones de combat ont eu lieu à Houn, Waddan et Soukna. Des actions d'information sur les dangers des mines ont d'autre part été organisées à l'intention des populations concernées.

70. Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines a enlevé 37 405 restes explosifs de guerre, sur une superficie de 1 154 236 mètres carrés. L'opération a été entravée par le manque de matériel, mais des efforts sont en cours pour régler la question. En tout, 233 séances de sensibilisation aux dangers que présentent les explosifs ont été organisées; 8 028 personnes en ont bénéficié.

Réforme du secteur de la défense

71. La MANUL a fourni des conseils techniques sur toute une gamme de questions de défense, y compris les politiques stratégiques, les achats militaires, la formation et la coordination de l'aide internationale. En mars, le Ministre de la défense a créé un comité, dont la MANUL fait partie, qui est chargé de mettre au point une politique de défense transitoire et une stratégie militaire. La politique de défense a été mise au point, tandis que la stratégie militaire est toujours en cours d'élaboration.

72. À la suite d'un accord conclu avec le Département des achats militaires, la MANUL a apporté son concours concernant les questions d'organisation et de structure, de commandement et de contrôle, et de coordination des programmes de formation internationaux.

Réforme de la police

73. La MANUL a apporté au Comité de restructuration et de planification du Ministère de l'intérieur des conseils stratégiques et techniques sur l'organisation, la structure et les systèmes de commandement et de contrôle de la police libyenne, l'objectif étant de les mettre en conformité avec les normes internationales en matière de police. La Mission a dispensé un cours de renforcement des capacités dans les domaines suivants : enquêtes criminelles, ordre public, sécurité diplomatique et communications.

74. La MANUL a également apporté son concours au Ministère de l'intérieur pour renforcer les mesures de sécurité en vue des élections à la Chambre des représentants, notamment pour l'élaboration d'un plan de sécurité en vue des élections, la création d'un centre d'opérations pour les élections, et l'organisation d'une formation à l'intention du comité de planification de la sécurité en vue des élections et des commandants de district.

75. La MANUL a aidé les autorités libyennes à élaborer et à mettre en œuvre un modèle de police de proximité dans le district de Tripoli afin d'améliorer la prestation de services ainsi que les relations entre la police et la population locale. La Mission a également aidé le Comité central pour l'intégration du Ministère de

l'intérieur sur la question de l'intégration des révolutionnaires du Comité suprême de sécurité. La MANUL et le PNUD ont conjugué leurs efforts pour favoriser la professionnalisation de la police en apportant au Ministère de l'intérieur et à la police une assistance ciblée sur le plan institutionnel et technique en fonction des besoins recensés. Toutefois, l'assistance technique et institutionnelle envisagée n'a pas pu être pleinement mise en œuvre en raison de la situation politique et des conditions de sécurité.

D. Coordination de l'aide internationale

76. Au cours de la période considérée, la MANUL a continué de coordonner l'aide internationale à la Libye, notamment en présidant un certain nombre de groupes de coordination internationale dans les domaines suivants : sécurité, droits de l'homme, élections, constitution et autonomisation des femmes.

77. La MANUL a également aidé les autorités libyennes à préparer les deux plans ayant été adoptés à la Conférence ministérielle sur le soutien international à la Libye, qui s'est tenue à Rome le 6 mars, l'un portant sur la gouvernance et la sécurité, et l'autre sur la justice et l'état de droit. Depuis, la MANUL travaille en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux pour appuyer la mise en œuvre des engagements énoncés dans ces plans. Les travaux de suivi, qui doivent se faire en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères et qui consistent notamment à traduire ces plans en un programme de travail assorti de responsabilités bien établies et d'un système d'établissement de rapports, ont été entravés par la détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité.

E. Situation humanitaire

78. Compte tenu de la précarité des moyens de subsistance de la population libyenne en général et des groupes vulnérables en particulier, en juin, l'équipe de pays des Nations Unies a revu son plan d'urgence interinstitutions pour la Libye, y compris en ce qui concerne les ressources nécessaires pour mener les interventions humanitaires voulues dans l'éventualité où les opérations humanitaires devraient être transposées à plus grande échelle.

79. Face à la situation humanitaire que connaissent Tripoli et Benghazi à cause du conflit qui y fait rage, l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire a commencé, en partenariat avec des organismes nationaux et internationaux, à porter secours aux groupes vulnérables qui sont touchés par le conflit, notamment en leur fournissant des produits alimentaires et non alimentaires. Des mesures ont également été prises pour rapatrier vers leur pays d'origine les milliers de migrants qui sont coincés en Libye. Compte tenu de la gravité de la situation humanitaire, l'équipe de pays pour l'action humanitaire s'emploie à mobiliser des ressources supplémentaires pour faire face à la très forte demande d'aide.

IV. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

80. Au début de juillet 2014, la MANUL comptait 229 fonctionnaires recrutés sur le plan national et international, ainsi que du personnel fourni par le Gouvernement, déployés comme suit : 201 à Tripoli, 6 à Benghazi, 4 à Sabha, 3 au Siège de l'ONU et 15 au Centre de services mondial, à Brindisi (Italie). Deux fonctionnaires recrutés sur le plan international, qui travaillaient dans les bureaux de Sabha et Benghazi, ont été transférés à Tripoli.

81. Le 7 juillet, en raison des conditions de sécurité, la MANUL a pris la décision, en concertation avec les départements concernés au Siège de l'ONU et avec leur approbation, de demander à certains fonctionnaires internationaux présents dans la zone de la Mission de quitter temporairement le pays. Sur les 113 fonctionnaires internationaux n'étant pas affectés à la sécurité, 69 ont été priés de quitter la zone de la Mission.

82. À la suite des affrontements qui se sont produits de le quartier de Janzour et alentour, où se situent les locaux de la MANUL, et de la détérioration généralisée de la sécurité à Tripoli, en particulier après l'attentat perpétré contre l'aéroport international, la MANUL a pris la décision, en coordination avec le Siège de l'ONU, d'évacuer de Libye presque tous les autres membres du personnel recrutés sur le plan international. Les 13 et 14 juillet, ils ont été évacués par la route vers la Tunisie. La MANUL a informé les autorités libyennes de cette décision, qui a été bien comprise par celles-ci. Elle a fait savoir clairement que le retrait de la Libye était une mesure provisoire, motivée uniquement par des considérations de sécurité.

83. Le 22 juillet, l'ordre d'évacuer le pays à titre temporaire s'est étendu à tous les fonctionnaires recrutés sur le plan international travaillant pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

84. Cinq agents de sécurité recrutés sur le plan international sont restés à Tripoli, y compris le conseiller en chef pour les questions de sécurité, afin de faire un rapport quotidien sur les conditions de sécurité, de surveiller les locaux et les biens de l'ONU et de fournir des conseils en matière de sécurité au personnel recruté sur le plan national. Les fonctionnaires évacués continuent de s'acquitter de leurs responsabilités à partir de la Tunisie, de Brindisi ou de leur pays d'origine, l'idée étant de permettre à la Mission de poursuivre ses activités dans toute la mesure possible.

V. Sûreté et sécurité

85. Les conditions générales de sécurité dans le pays se sont dégradées et sont devenues de plus en plus imprévisibles. L'effondrement de l'ordre public, la prolifération des groupes armés, les capacités limitées de la Libye dans les secteurs de la sécurité et de la justice, la politisation et la fragmentation des forces armées libyennes, l'existence de différends tribaux non réglés et la forte polarisation de la scène politique ne font que compliquer encore davantage la situation.

86. Les atteintes à la sécurité contre des membres de la communauté internationale se sont multipliées au cours de la période considérée, où l'on a recensé des actes de piraterie routière, des menaces et des actes d'intimidation, ainsi que des vols

qualifiés. Citons notamment deux actes de piraterie routière perpétrés contre des véhicules de l'ONU et l'enlèvement de l'Ambassadeur de Jordanie en Libye et de deux fonctionnaires de l'ambassade de Tunisie en Libye. Toutes les personnes enlevées ont été libérées saines et sauves après être restées en captivité pendant de longues périodes. Des attaques armées ont été signalées à Tripoli, l'une contre un véhicule appartenant à l'ambassade du Portugal et l'autre – à la roquette – contre l'ambassade du Soudan.

87. Le 4 juin, quatre fonctionnaires des Nations Unies, qui débarquaient à l'aéroport international de Tripoli, ont été retenus pendant environ une heure et demie et maltraités par les autorités aéroportuaires chargées de la sécurité, en violation de l'accord sur le statut de la Mission.

88. En raison de la détérioration généralisée des conditions de sécurité dans le pays, un certain nombre d'ambassades ont décidé de réduire le nombre de leurs effectifs sur place ou de fermer leurs missions diplomatiques. Des fonctionnaires des Nations Unies et d'autres membres de la communauté internationale ont également été victimes d'actes d'intimidation ou placés en détention.

89. Dans l'est du pays, les opérations militaires ont entraîné la fermeture de l'aéroport principal à Benghazi et des restrictions ont été imposées aux étrangers qui entrent en Libye en passant par l'aéroport de Baida. Les activités des Nations Unies ont été temporairement suspendues à Benghazi en raison des conditions de sécurité qui y règnent. En revanche, les activités se poursuivent à Baida et alentour.

VI. Aspects financiers

90. Le montant total des ressources approuvées pour la MANUL pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 s'élève à 69 430 700 dollars, soit un montant de 46 681 500 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 et un montant supplémentaire de 22 749 200 dollars, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/280, pour renforcer et réaménager la Section de la sécurité de la MANUL afin de lui permettre de mieux assurer la sécurité de la Mission et de son personnel.

VII. Observations et recommandations

91. La plongée de la Libye dans l'incertitude politique et les hostilités armées au cours de la période considérée est profondément alarmante. Je suis particulièrement préoccupé par les pilonnages aveugles contre des zones civiles et les informations faisant état d'attaques ciblées et de destruction d'installations vitales et d'infrastructures de l'État, outre les enlèvements, les pillages, les incendies de maisons et autres actes de vengeance. Je tiens à rappeler à toutes les parties impliquées dans les accrochages armés l'obligation que leur impose le droit international de s'abstenir de perpétrer des attaques aveugles et de mettre en danger la vie de civils.

92. Ceux qui commettent des crimes de droit interne ou de droit international doivent répondre de leurs actes. Je me félicite à cet égard que la Procureure de la Cour pénale internationale se soit à nouveau déclarée prête en juillet dernier à mener

des enquêtes et à poursuivre ceux qui commettent des crimes relevant de la compétence de la Cour, quelles que soient leur fonction officielle ou leur affiliation.

93. Je tiens également à rappeler à toutes les parties qu'une solution durable aux problèmes politiques de la Libye ne peut être obtenue qu'au moyen d'un dialogue politique constructif sans exclusive, dans le respect de la transition démocratique et du processus politique. Le spectre de revendications contradictoires de la part des autorités législatives et exécutives ne peut qu'aggraver la crise politique existante et saper l'unité nationale du pays. Je saisis donc cette occasion pour exhorter les dirigeants politiques en Libye à faire preuve de responsabilité et d'autorité, de manière à protéger leur pays de troubles futurs.

94. Pour engager un dialogue constructif, il faudra essentiellement régler des questions liées à la sécurité et à l'édification des institutions, ainsi qu'à l'avenir des groupes armés, s'agissant des structures nationales militaires et de sécurité. À cet égard, l'ONU est prête à fournir l'assistance et la facilitation requises et s'emploie constamment à rappeler aux divers acteurs politiques qu'il est urgent de forger un consensus par le dialogue au sujet de l'édification de l'État et de la réconciliation nationale, qui sont des priorités, et de s'entendre sur les normes fondamentales d'une action politique pacifique.

95. Je note avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concerne le processus constitutionnel libyen, malgré un contexte indéniablement difficile, sur les plans politique et sécuritaire. Mais il reste encore beaucoup à faire s'agissant des questions non réglées de la participation de la communauté amazighe, de l'indépendance du processus et de la protection contre les risques d'intimidation et de violence. L'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution s'est concentrée sur ses travaux, et la demande qu'elle a formulée récemment en vue de l'installation d'un bureau de la MANUL à Baida reflète sa volonté d'utiliser efficacement chaque outil et chaque ressource dont elle dispose. Je demande à la communauté internationale d'appuyer ses travaux de manière coordonnée. La MANUL ne ménagera aucun effort pour établir une coordination efficace, conformément à la mission que lui a confiée le Conseil de sécurité et à la demande formulée par l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution.

96. Sur fond de violence persistante, l'incertitude politique et l'absence de gouvernance efficace continuent d'entraver les progrès ayant trait à la réforme du secteur de la sécurité. Une réforme durable à cet égard est en dernier ressort un processus politique qui non seulement porte sur les institutions de l'État mais exige également un engagement de la part des acteurs libyens concernés et de la population dans son ensemble. La Libye n'a pas encore manifesté de volonté politique soutenue et n'a pas déployé les efforts nécessaires pour promouvoir un dialogue efficace sans exclusive et susciter le consensus requis en vue d'une véritable prise en main, sur le plan national, du processus visant à réformer le secteur de la sécurité.

97. J'attends avec intérêt l'évolution du recensement de la population carcérale, une mesure importante qui contribuera à régler le problème des détenus qui attendent l'ouverture ou l'achèvement d'enquêtes judiciaires depuis la fin du conflit armé. Je continue de m'inquiéter des informations faisant état de torture, de décès survenus en détention, d'enlèvements et de mises en détention secrètes, de la part de brigades nominalement affiliées au Ministère de la justice ou au Ministère de la défense. Le placement de tous les détenus sous le contrôle effectif de l'État est une

condition préalable à l'instauration de l'état de droit en Libye. Je suis également gravement préoccupé par les attaques contre les travailleurs humanitaires, les défenseurs des droits de l'homme et les représentants des médias. Je demande aux autorités libyennes de mener des enquêtes judiciaires sur ces actes et de veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes.

98. Le procès de Saif al-Islam Kadhafi, Abdallah Senoussi et de 35 autres responsables de l'ancien régime soumettra à un test critique les capacités de la Libye de rendre la justice. À ce jour, le procès a traité principalement de questions de procédure liées à l'accès à un conseil de la défense. Je tiens à souligner que tous les accusés doivent être assistés de conseils juridiques qui aient accès à leurs clients et à leurs dossiers et puissent travailler sans subir d'intimidation. La Libye est également tenue de coopérer avec la Cour pénale internationale et de respecter ses décisions.

99. Les problèmes liés à la migration en Libye sont immenses et les migrants vivent dans des conditions déplorables. Le flux constant de migrants et de réfugiés qui entreprennent un périple dangereux en Méditerranée, depuis la Libye vers l'Italie, suscite une préoccupation constante. Je salue à cet égard les efforts déployés par la marine italienne et les garde-côtes libyens, qui sont allés au secours des personnes en détresse en mer. Il faut néanmoins en faire davantage pour éviter les pertes inutiles en vies humaines. J'exhorte les autorités libyennes à améliorer les conditions de vie des migrants qui sont gardés dans des centres d'accueil surpeuplés, qui manquent de personnel. Je souligne également que le rôle joué par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Libye et les autres institutions spécialisées doit être pleinement reconnu et facilité par les autorités libyennes.

100. Au vu de la rapidité de l'évolution de la situation, il est essentiel de veiller à ce que la présence et l'engagement de l'ONU en Libye soient adaptés au contexte et que l'Organisation soit bien équipée pour appuyer les autorités libyennes face aux problèmes en cours ou escomptés. J'ai donc demandé au Secrétariat de l'ONU de procéder à un examen de la présence de l'ONU en Libye, en partenariat étroit avec les autorités libyennes et en consultation avec les partenaires régionaux et internationaux. J'entends présenter des recommandations et des options à cet égard au Conseil de sécurité dans les mois à venir.

101. Je tiens à témoigner ma profonde gratitude à Tarek Mitri, qui a achevé au 31 août son mandat de Représentant spécial et chef de la MANUL, et à souhaiter la bienvenue à mon nouveau Représentant spécial et chef de la MANUL, Bernardino Leon. Je tiens également à remercier le personnel de la MANUL et du système des Nations Unies en Libye pour leur dur labeur dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses et espère bien que les conditions leur permettront d'y retourner. J'exprime également mes vifs remerciements à nos partenaires internationaux pour leur appui soutenu à la recherche d'une paix durable en Libye. Nous devons continuer de renforcer notre partenariat pour relever le défi ensemble.